

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

Une école au service de l'entreprise

NOTICE EXPLICATIVE

Au moment du versement de la taxe d'apprentissage vous devez remplir un formulaire dans lequel vous trouverez notamment un tableau à compléter. Ce sont les indications que vous y noterez qui nous permettront de percevoir votre taxe d'apprentissage (barème et quota).

ATTENTION :

- Nous percevons le barème de la taxe si vous désignez "Ecole Pratique de Commerce"
- Nous bénéficions du quota si vous désignez le "CFA Interconsulaire Méditerranée", pour "Ecole Pratique de Commerce"
NB : Ce CFA est le seul habilité à percevoir le quota pour nos formations en apprentissage.
- Nous percevons les deux (barème + quota) si vous désignez "Ecole Pratique de Commerce + CFAIM".



Merci a vous !

Grâce à votre action nous pourrons continuer à développer des formations d'expertise impliquant l'entreprise et assurant l'avenir de nos jeunes

Sur "AFFECTATIONS", si vous choisissez la déclaration électronique, vous trouverez un tableau à remplir. Il peut être différent selon l'organisme choisi. Merci d'y indiquer nos coordonnées comme suit :

AFFECTATIONS	
QUOTA/CFA 100%	BARÈME/A.B.C 100%
CFA : INTERCONSULAIRE MEDITERRANÉE QUOTA POUR "ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE" 1, rue St Sébastien 13006 Marseille	BARÈME POUR "ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE" 1, rue St Sébastien 13006 Marseille

Si vous utilisez l'imprimé d'un organisme collecteur, alors collez nos étiquettes autocollantes prévues à cet effet.

LE GROUPE ECOLE PRATIQUE ET L'ENTREPRISE

Une synergie gagnante

Le Groupe Ecole Pratique crée régulièrement de nouvelles formations pour répondre aux problématiques liées aux recrutements des entreprises.

8 filières

En cycle à temps plein ou en alternance

- Commerce - Comptabilité / Finance - Distribution - Gestion de PME/PMI - Secrétariat - Immobilier - Transport International - Tourisme des formations dispensées en BEP, BAC PRO, BTS, DCG, DSCG, et en année de spécialisation métiers.

Groupe Ecole Pratique, une Formation pour un Métier

Notice à remettre à la personne chargée de remplir le formulaire de la taxe d'apprentissage (responsable du personnel ou comptable)

